



COMITÉ RÉGIONAL
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL
F.F.P.J.P.



COMPTÉ RENDU

Réunion d'Automne
Le 10/11/23 à Cabriès



PRESENCE

Emargement en Annexe 1

Présents à la réunion : COSTE Lucette (Présidente du Comité Régional – Membre du CD84) – LEVET Bernadette (Vice-Présidente du Comité Régional - Présidente du CD 04) – CIORDIA Francis (Membre CD 04) – Patrick DASTREVIGNE (Invité en tant que nouveau PT du CD05) - CONSONNOVE Bernard (Vice-Président du Comité Régional - Président du CD 06) - CADOT Anne Marie (Membre CD 06) – Patricia JEANJEAN (Vice-Présidente du Comité Régional Présidente CD 13) – Marc BENINTENDI (Vice-Président du Comité Régional - Président du CD 83) -- COSTE Michel (Vice-Président du Comité Régional - Président du CD84) – PADREDDII Robert (Membre CD 84) – Cyril COMBE (Secrétaire général du comité régional)

Assistent à la réunion : CANTIGET Cyntia (Agent de Développement du Comité Directeur Provence Alpes Côte d'Azur) – DOURNEAU Léo (Agent de Développement du Comité Directeur Provence Alpes Côte d'Azur)

Absents excusés : Patrice CARBONARO (Membre CD 13) - QUINTON Jacques (Membre CD 83) – MARELLI Jean Luc (Trésorier Général du Comité Régional – Membre CD 04)

1) Accueil de la Présidente Lucette COSTE.

La réunion débute par un message cordial de Mme Coste, présidente du Comité Régional et Présidente de la séance, qui constate la présence de 11 membres sur les 14 membres attendus.

Mme Coste rappelle l'importance de respecter l'ordre du jour, soulignant la charge de travail prévue pour la journée. Elle insiste sur la nécessité de maintenir la cohésion au sein du groupe en appliquant rigoureusement les règlements de la FFPJP.

Dans un contexte complexe, Mme Coste souligne l'importance de maintenir des relations de camaraderie au sein du groupe et de veiller à ce que tout se déroule de la meilleure manière possible.

La présidente aborde également la situation de l'année 2023, caractérisée par des défis et des imprévus. Elle insiste sur la nécessité de rester neutre et légitime dans les actions entreprises, tout en maintenant le cap malgré les turbulences rencontrées.

La réunion se déroule au CROS, lieu choisi en tant que salle de réunion par le comité directeur.

En conclusion, Mme Coste exprime son plaisir d'accueillir les membres présents et les encourage à travailler ensemble dans l'intérêt commun, conformément aux principes énoncés par la FFPJP.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion d'été du 09 juin 2023.

Le 1^{er} point commence par le rappel d'un épisode antérieur, où Michel Coste attendait la présence des personnes concernées pour discuter du cas de Briançon, en l'occurrence Cyril COMBE et Guillaume CARPENTIER. Lors de cette compétition, deux délégués, Cyril et Guillaume, étaient présents, cumulant différentes responsabilités et affichant des discours divergents de celui de Michel COSTE désigné Superviseur, ce qui a entravé l'homogénéité des discussions avec les joueurs. Face à cette situation, Michel Coste avait choisi de se taire et de ne plus exercer de contrôle.

Michel Coste évoque une équipe varoise dont la tenue n'était pas homogène.

Lors de la pause méridienne, il est décidé de reprendre les parties à 14 heures et, en cas de prolongation de la partie, de la limiter à 45 minutes.

En revenant de pause, Michel Coste découvre que certains joueurs pensent que la reprise est prévue à 14h30. En interrogeant Cyril, ce dernier réagit de manière agressive en demandant à ne pas être touché, affirmant qu'il risque d'être frappé. Michel Coste exprime son mécontentement face à un tel comportement inacceptable.

Lucette prend ensuite la parole, indiquant que la décision de reprendre à 14h30 a été prise par elle-même, qui était à la table de contrôle à un moment où Guillaume était absent puisqu'il filmait simultanément certaines parties. Lucette regrette que la situation ait pris une telle tournure entre les responsables et souligne que beaucoup de choses ont évolué depuis.

Marc BENINTENDI pose la question de savoir quelle équipe varoise est concernée.

Michel lui indique Fréjus féminine avec des publicités non homogènes. Marc trouve que l'inscription "bar-tabac" pourrait être trop vague car elle manque de précision.

Lucette demande alors si tout le monde approuve le compte rendu. Patricia et Cyril choisissent de s'abstenir, le reste de l'assemblée donne son accord.

3) Composition actuelle du Comité Directeur – Election complémentaire à prévoir lors de l'AG 2024, conditions et date limite pour les candidatures.

Lucette COSTE présente la composition actuelle du comité directeur, à la lumière des démissions (**ANNEXE 2**). Elle rappelle que, en cas de démission d'un membre d'un département, il n'est pas obligatoire de démissionner également de la région en évoquant le cas de Cyril COMBE.

Lucette présente ensuite un extrait des statuts, mettant en avant les principes électoraux en vigueur. Actuellement, six postes sont à pourvoir, répartis comme suit :

- 2 pour le CD05, dont obligatoirement une femme
- 1 pour le CD06
- 1 pour le CD13
- 1 pour le CD83, dont obligatoirement une femme
- 1 pour un médecin

Un rétroplanning, en **Annexe 3**, a été élaboré pour guider le processus électoral.

Bernadette LEVET soulève la question de l'organisation d'élections partielles dans les comités 05, 06, 13 et 83 lors des Assemblées Générales. La réponse, unanimement positive, confirme que de telles élections sont prévues.

Lucette rappelle qu'en cas de modification, trois représentants électeurs au comité régional seront désignés par l'Assemblée Générale. Elle donne l'exemple de Bernard CONSONNOVE, qui désignera un électeur à la place de Daniel CHETRIT.

Il est mentionné que les statuts de la FFPJP seront modifiés pour la prochaine mandature. Le comité sera complété jusqu'à la fin de l'exercice 2024. En raison des élections départementales et régionales avant la FFPJP, une année courte est prévue,

sans rétroplanning de la FFPJP et sans date fixée pour les nouveaux statuts pour le moment.

Un comité de pilotage conduit par la Présidente du Comité Régional avec les six présidents des comités départementaux se réunira entre le 10 février et la réunion d'été de juin 2024 pour étudier les modifications à apporter aux statuts régionaux. Ensuite, ils seront soumis à validation par le Comité Directeur puis définitivement adoptés lors d'une assemblée générale réunie extraordinairement.

Il est souligné qu'il faudra élire au scrutin de liste, à minima un représentant par comité. La liste, composée actuellement de 18 membres, pourra être modifiée en fonction des nouveaux statuts. Lucette explique le concept de liste bloquée. La Fédération et la région sont en liste bloquée, alors que les départements ont le choix entre un scrutin uninominal, un scrutin de liste bloquée ou un scrutin mixte.

Concernant le poste de médecin, Lucette suggère de le traiter de manière distincte. Marc BENINTENDI fait remarquer que l'élection d'un médecin semble être étrange étant donné la suppression du certificat médical.

4) Discipline : affaires jugées et en cours, demande de remise de peine. Actualisation de la composition de la Commission (membres intérieurs et extérieurs)

Commission du 30/06/2023, 21/09/2023 (CABRIES) et 10/10/2023 (NICE)

- ✚ TORTORICI/ZOCCALI CD06 : Altercation lors du championnat départemental individuel féminin

Deux personnes mises en cause : l'une est sanctionnée à un an dont 6 mois ferme et 120 euros d'amende + frais et l'autre est sanctionnée à un an dont 6 mois fermes et 200 euros d'amendes + frais.

Les deux ont été suspendues de championnats 2024.

Toutes les deux ont accepté la décision en restituant leur licence, l'une par lettre recommandée l'autre en la faisant remettre par son Président de Comité le jour de la réunion. Aucune des deux n'a réglé les pénalités et frais de procédure.

- ✚ DEVEZEAUD/GRECO/LACROIX CD05 : Lors du championnat triplète féminin, une altercation entre les joueuses. 3 personnes passent devant la commission

Les 3 personnes ont eu 6 mois dont 3 fermes et 120 euros d'amendes et frais.

Toutes les trois ont accepté la décision en restituant leur licence et en réglant les pénalités et frais à leur charge. Les sanctions ont été accomplies et leur licence restituée à bonne date.

✚ CASUBOLO CD83 : Insulte envers un arbitre lors d'un régional, Convoqué deux fois sans avoir récupéré le recommandé, il est suspendu jusqu'à comparution.

✚ FAURE/DASTREVIGNE : Lors des championnats jeunes, une mauvaise gestion avec l'invalidation de ses championnats jeunes. Deux personnes mises en cause : l'une est sanctionnée à un avertissement et 200 euros d'amende + frais et l'autre est sanctionnée à 5 ans dont 3 ans fermes et 2 avec sursis + 200 euros d'amende + frais. La première a réglé la pénalité et les frais. *L'autre a déclaré appel devant la Commission Nationale de Discipline actuellement en cours d'instruction.*

✚ LACHOQUE/ GILET/IMBERT 21/09 CD84 : non présentation de l'équipe lors du qualificatif régional tripléte promotion. Les 3 personnes sont sanctionnées : Deux à 6 mois de suspension de licence dont trois mois fermes et 60 euros d'amendes + frais et la troisième à 1 an dont 9 mois fermes et 60 euros d'amende + frais. Les trois personnes sont sanctionnées à un an de suspension de championnat. *Les trois personnes ont accepté la décision et ont réglé pénalités et frais. Les sanctions sont en cours d'exécution.*

✚ DUBOIX / LACROIX : insultes envers un arbitre lors du concours régional de Pertuis. En cours d'instruction

✚ Rapport d'enquête établi par Mme COSTE à la fédération au sujet des incidents qui se sont déroulés lors du national à LARAGNE *aux termes duquel elle réclame notamment un engagement de poursuites à l'encontre des organes défailants (l'organisateur, le délégué officiel et l'arbitre nationale) et pour propos diffamatoires et insultants à l'encontre du Président de la PETITE BOULE LARAGNAISE en la personne de Monsieur JOEL CHAUVIN.*

Cyntia CANTIGET souligne la nécessité de revoir la composition des membres de la commission régionale de discipline, actuellement en sous-effectif.

Marc BENINTENDI confirme que dans le département 83, deux membres supplémentaires sont possibles. Bernard CONSONNOVE s'engage à rechercher activement deux membres supplémentaires pour la commission de discipline.

Lucette COSTE attire l'attention sur le fait que si la recherche de membres supplémentaires se révèle infructueuse, une délocalisation devra être envisagée, entraînant des frais supplémentaires pour le Comité Régional.

Cyntia propose l'idée d'inclure un membre intérieur au sein de la commission de discipline, soulignant la nécessité d'avoir une représentation la plus large possible, au sein de cette instance.

Robert PADREDDI soulève la question de savoir si un appel serait suspensif des licences, confirmé par Lucette, si la décision le stipule expressément.

Lucette COSTE fait ensuite un point sur les appels en cours, fournissant des informations détaillées sur l'état actuel des procédures disciplinaires en cours.

Lucette partage aux membres le fait qu'elle a reçu un appel de Bruno GOLE, lui exprimant des reproches concernant la gestion du Provençal 13 en regard de ses interventions sur le National de LARAGNE. Lucette explique avoir agi en envoyant un mail aux organisateurs du PROVENÇAL 13 pour demander aux personnes en fonction de leur grade et qualités l'établissement d'un rapport officiel à la FFPJP avec copie du Comité Régional. C'est au vu des éléments reçus que la commission fédérale de discipline a statué et a infligé des sanctions considérées comme insignifiantes, précisant que ce type de décision échappe à ses fonctions fédérales.

Bruno GOLE a également questionné la désignation de Cyril Combe en tant que délégué, étant donné qu'il n'est plus président du département 05. Il reste cependant membre élu de la région et que c'est à ce titre qu'il avait été désigné avant sa démission de Président.

...Lui faisant aussi des reproches sur l'affaire de LARAGNE, Lucette COSTE lit le courrier reçu du président suite au recours de ce dernier. Elle explique la raison de son avis défavorable pour le concours national demandé.

S'en suit un échange entre les membres concernant la discipline, les responsabilités à prendre, et le cas de LARAGNE.

5) Compte rendu du Conseil National FFPJP et du Conseil des Régions des 29 et 30 septembre 2023.

Lucette présente les informations tirées du compte rendu, résumé en [Annexe 4](#).

Plusieurs points sont abordés lors du débat qui suit.

Cyril COMBE demande la transmission du compte rendu en tant que membre de la région. La Présidente s'engage à le lui envoyer. (il a été envoyé le lundi 13/11/2023).

La discussion permet d'apporter des clarifications et de recueillir les opinions des membres présents.

6) Effectifs 2023 – situation financière – subventions– indemnisation des équipes qualifiées aux CDF– cotisations des comités.

[ANNEXE 5 ETAT DES LICENCES](#)

[ANNEXE 6 COMPARATIF](#)

Lucette présente un état des paiements des cotisations reçus, indiquant avoir déjà perçu celles des départements 04, 06, 13 et 84. Celles des départements 05 et 83 restent à percevoir. Une fois les cotisations acquittées, elle procède au règlement des TAVB et des remboursements pour le championnat de France, disponible en [Annexe 7](#).

La situation financière du comité est qualifiée de très correcte, avec un solde de 146 000 euros sur le compte et une épargne de 79 000 euros.

Quant aux subventions celles reçues comprennent 13 000 euros de l'ANS-PST, 63 000 euros de la région, 14 000 euros de la Fédération pour la CTFR, 2 450 euros de la Fédération pour le CRE, 20 000 euros pour l'emploi via l'ANS.

Reste à percevoir 10000 € de la PJJ suite à la convention de renouvellement signée le 30 Juin 2023.

Au total, ce sont 122 400 euros de subventions perçus ou à percevoir.

Bernard CONSONNOVE soulève la question de savoir si, une fois les subventions épuisées, les salaires des employés seront couverts. Lucette répond que le Comité Régional est le seul à percevoir une cotisation minimale (3,50 €) par rapport aux autres régions, ce qui laisse donc une marge possible. Elle ajoute que le Comité Régional a mis en place des actions de développement en relation avec les licenciés ce qui procure aux comités départementaux des retours financiers non négligeables qui viennent amender les cotisations réclamées, telles que l'opération : TAVB et LES ODALYADES avec prise en charge totale du coût des licences à partir des étapes départementales. Le Comité Régional assume également des animations via ses éducateurs et arbitres qui procure des produits divers non négligeables, bien que ralentis après COVID.

À ce jour, la gestion du Comité Régional n'est nullement menacée et aucune modification du coût de la cotisation n'est envisagée pour 2024.

L'intervention tend à mettre en exergue l'existence de plusieurs leviers en cas de besoin avéré, pour répondre au questionnement de Bernard CONSONNOVE.

Le tir de précision, inscrit dans le prévisionnel financier modifié en conséquence, est également évoqué au cours de la discussion.

Les cotisations annuelles sont détaillées en [Annexe 8](#).

7) Compte-rendu des échéances Jeunes

Cyntia CANTIGET donne les différents résultats du CRE à retrouver dans le compte rendu en [annexe 9](#).

Léo DOURNEAU mentionne que les inscriptions pour le trophée des écoles de pétanque ont été clôturées le 3 novembre 2023. Ce trophée a pour objectif d'encourager les clubs à en créer, de promouvoir le développement des compétences des bénévoles et enfin de les mettre en valeur. Un comité se réunira pour évaluer le recrutement, la fidélisation, l'encadrement, la participation et les résultats des écoles inscrites. Les présidents seront sollicités pour exprimer leur avis. Toutes les écoles participantes seront récompensées. Étant donné que certaines écoles ne se sont pas encore inscrites, une ULTIME période de relance d'une semaine est accordée.

A la date de la réunion, la répartition par CD est la suivante :

06	1
13	3
83	2
84	4

8) Compte-rendu des ODALYADES 2023 – phases départementales et finale régionale des 7 et 8 octobre 2023 à LA LONDE LES MAURES (83)

Léo DOURNEAU prend la parole et nous donne le compte rendu des Odalyades 2023.

DEPARTEMENTS

La compétition a été organisée dans les 6 départements de Juin à Septembre 2023. (25/06 au 09/09) laquelle a enregistré une baisse significative par rapport à l'année 2022

04 : 9 équipes
05 : 15 équipes
06 : 35 équipes
13 : 19 équipes
83 : 18 équipes
84 : 20 équipes

Léo évoque un « problème de transmission » dans la remise de la documentation et le remplissage des coordonnées. A essayer de corriger pour l'an prochain.

FINALE

Comme l'année précédente, la finale régionale s'est déroulée à LA LONDE LES MAURES avec la participation de 16 équipes. L'événement s'est tenu au club de la BOULE FERREE LONDAISE, où le Président FILEGHEDDU nous a réservé un excellent accueil. L'hébergement et la restauration ont lieu au centre ODALYS LES OCEANIDES. Nous avons eu l'honneur de compter parmi nous Bernadette LEVET, Marc

BENINTENDI, Bernard CONSONNOVE, ainsi que le Maire de LA LONDE LES MAURES, qui est également Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les équipes étaient réparties comme suit :

- Pour les CD 05, 06, 13 et 84 : 3 équipes.
- Pour les CD 04 et 83 : 2 équipes.

Toutes les équipes ont été récompensées dès leur arrivée, par la réception d'un sac sérigraphié comportant une tenue complète et des goodies puis à l'issue de la compétition des dotations en fonction de leur classement.

L'équipe du CD 05 a remporté la victoire face à l'équipe du CD 83.

Le niveau de compétition était élevé, avec des équipes talentueuses venues de tous les coins de la région. Le fair-play, l'enthousiasme et la passion pour la pétanque étaient palpables sur le terrain, faisant de cette finale un moment inoubliable pour tous les participants et les spectateurs présents.

Nous avons reçu des remerciements par e-mail, et la diffusion des photos s'est bien déroulée sur notre site et sur les réseaux sociaux.

La licence 2024 sera de nouveau offerte gratuitement à toutes les participantes des étapes départementales et de la finale régionale, à condition qu'elle soit souscrite avant le 31 mai 2024.

Un projet est en cours avec la fédération pour étendre les Odalyades au niveau national, et nous attendons des retours à ce sujet. Pour l'année prochaine, il serait opportun de trouver un ou deux sponsors supplémentaires en plus d'Odalys, de la Région Sud et de la Société Obut. A signaler qu'en 2023, la FFPJP a participé à hauteur de 50 % pour la fourniture des tenues des joueuses et de l'encadrement.

Bernard affirme que les ateliers manquent de sélectivité et que la cible Quintais est trop aléatoire.

Lucette ajoute qu'à l'origine, l'idée était de les orienter vers les nouvelles licenciées, mais peut-être faudrait-il réduire leur importance aujourd'hui.

Léo mentionne que c'est l'un des rares retours qu'il a reçus sur les points à améliorer. Cela déclenche une discussion sur les possibilités envisageables pour l'année prochaine, telles l'organisation d'un concours B le matin de la finale.

Tous les participants conviennent que l'événement se déroule très bien.

9) Bilan des Trophées Mixtes 2023 à l'échelon des départements. (Merci de fournir les documents justificatifs au plus tard le jour de la réunion)

Une fois de plus, seuls deux départements ont participé : le 83 et le 84.

Voici le nombre d'équipes par département :

- 83 : 7 équipes

- 84 : 8 équipes

Après deux ans depuis la départementalisation de l'événement, il est pertinent de remettre en question sa continuité. Selon Lucette, le problème réside dans un manque de communication. Elle s'étonne que les actions entreprises dans les écoles ne se traduisent pas par une participation accrue lors de ces tournois. Il est suggéré de coupler l'événement avec les Odalyades.

10) Opération Tous à Vos Boules. Bilan 2023 – Décision à prendre concernant l'indemnisation des CD.

Léo DOURNEAU prend la parole et explique qu'au cours de la vérification des parrainages, un certain nombre d'anomalies ont été constatées, ne respectant pas les règles établies comme rappelées dans le compte-rendu du Comité Directeur du 19/11/2022 en prévision de l'exercice 2023. Ces règles stipulent notamment que **"... le parrain doit prendre sa licence en même temps que le parrainé."**

Il a été observé des décalages significatifs entre la prise de licence du parrainé et celle du parrain, avec des écarts s'étalant, dans certains cas, de quelques jours à 143 jours, soit quasiment CINQ MOIS.

En conséquence, le comité régional ne peut pas valider les demandes qui ne respectent pas les règles établies, au-delà d'une tolérance de sept jours maximum, accordée à titre exceptionnel.

Après la correction des erreurs, voici les résultats :

COMITE	PARRAINAGE FINAL	MONTANT
04	65	1300€ (20€)
05	14	266€ (19€)
06	112	1680€ (15€)
83	40	720€ (18€)
84	198	4158€ (21€)
TOTAL	429	8124€

Patrick DASTREVIGNE interroge sur le début possible d'un parrainage. Lucette COSTE informe que Geslico a repris, mais souligne qu'il faut attendre l'Assemblée Générale des comités pour émettre les nouvelles licences. Bernadette suggère d'avancer la fin des parrainages dans l'année, mais la décision n'est pas approuvée à la fin.

11) Compte-rendu des Championnats Régionaux par Equipes de Clubs toutes catégories en 2023.

Bernadette nous informe que tous les classements ont été transmis et sont désormais disponibles sur le site.

ANNEXE 10 compte rendu CRC

Ensuite, une discussion s'engage sur la responsabilité du CD en cas de non-paiement d'une amende. Le CD13 explique qu'il prend un chèque de caution pour les CDC. Lucette souligne que c'est la raison pour laquelle nous avons insisté sur le fait que la validation des inscriptions devait OBLIGATOIREMENT passer par les CD afin qu'ils ne perdent pas la maîtrise de la situation, situation améliorée par le fait que le GUIDE (conforme à celui édicté par la FFPJP) prévoit un refus d'affiliation pour l'année suivante en cas de non paiement des pénalités au 31 octobre de chaque année...

Bernadette présente une proposition issue du comité de pilotage. Ils ont cherché à former des groupes de 4 équipes dans toutes les compétitions, ce qui permettrait de débiter les rencontres le samedi après-midi et de les conclure le dimanche. Cela entraînerait des économies pour les clubs et la région, tout en favorisant l'uniformité. Le coût de l'inscription passe à 70€. La prochaine réunion de pilotage est prévue pour le 6 mars 2024.

Après échanges et partage, la proposition est acceptée à l'unanimité.

Bernadette explique que les clubs peuvent seulement être engagés en tant qu'affiliés. De plus, pour chaque niveau, seulement deux équipes sont autorisées. La question de la façon de contrôler les joueurs ayant participé en CNC se pose, étant donné que nous ne disposons pas de leur feuille de match.

12) Qualificatifs régionaux 2024

ANNEXE 11

Bernadette LEVET expose le projet de répartition des équipes pour l'année 2024. On attend le retour de la FFPJP.

Lucette rappelle que, une fois la décision prise, elle serait définitive, car les qualificatifs régionaux en dépendent.

Une discussion suit sur la qualification par la région des perdants départementaux.

Un problème est soulevé par Bernadette concernant le CDC JP dans le Var. Il est précisé qu'il est nécessaire d'organiser un CDC pour prétendre avoir plusieurs équipes aux qualifications. Cependant, le 27 juillet, Jacques QUINTON a répondu en indiquant que, en raison d'un calendrier chargé, leur compétition n'avait pas pu être terminée, donc pas de CDC. Il faut vérifier si le FFPJP valide plusieurs équipes.

Michel souligne que sur le plan financier, il n'est pas intéressant d'avoir un grand nombre d'équipes pour son CD, surtout pour un comité déjà sur-représenté au championnat de France. De plus, il constate l'absence de résultats probants, ses équipes n'ayant pas le niveau comparé à d'autres départements.

Marc BENINTENDI fait part de l'appel de la Fédération l'an passé pour repêcher une équipe de son département après la phase qualificative régionale à deux semaines du début. Il est souligné que le FFPJP devrait repêcher en région pour respecter la logique sportive.

ANNEXE 12

Bernadette explique la désignation des lieux choisis par les comités concernés et la programmation des visites de sites. Une décision est prise de rechercher des terrains couverts pour accueillir les championnats, entraînant ainsi un changement de lieu. Une autre modification est apportée au cahier des charges, stipulant que pour chaque épreuve, un arbitre et un délégué seront désignés par la région, avec prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement. Le comité organisateur aura la charge des frais de repas des officiels et devra prévoir des récompenses pour les qualifiés.

Michel COSTE supprime des équipes sur les demandes de qualification d'équipes.

13) Concours Nationaux 2024 en région : point sur les inscriptions enregistrées via le portail FFPJP et avis des CD et du CR.

Après validation, le comité a reçu 39 candidatures pour le département, à l'exception de La Marseillaise. Le Petit Provençal obtient un avis avec réserve en raison de la nécessité d'avoir deux délégués. Les problèmes de concurrence de dates ont été résolus, et la fédération a validé les nationaux au matin, à l'exception de LARAGNE qui a été refusé.

Une discussion émerge sur la nécessité pour un club organisateur d'avoir un arbitre pour proposer un national. Nous prévoyons d'envoyer le mail de validation des nationaux aux départements une fois corrigé.

Suite à la réception du recours du Président de LARAGNE reçu pendant la réunion, Léo lit le mail correspondant.

Robert PADREDDI quitte la réunion en évoquant un motif personnel.

Lucette rappelle aux présidents de comités qu'ils doivent prévoir des délégués et des arbitres conformément à la réglementation pour les concours. Bernadette souligne que, hormis à la pétanque senior, ce sont des délégués des CD qui sont désignés, et il est crucial de trouver des personnes fiables.

14) Concours régionaux 2024 (date limite d'inscription 30 novembre, validée par les CD et paiement joint)

Lucette COSTE a transmis l'intégralité de la documentation concernant les régionaux au CD, mais il y a eu peu d'inscriptions pour le moment.

Marc BENINTENDI propose d'anticiper le lancement de la campagne des nationaux en ouvrant cette période plus tôt. Il suggère également de publier un communiqué commun à ce sujet. Bernadette LEVET n'émet pas un avis favorable pour son CD.

15) Formations CD et CR (Tronc Commun, BF1, Arbitrage) – dates et lieux

Cyntia CANTIGET a organisé une visioconférence entre tous les formateurs et référents formation de chaque département (absent 04 et 05). Ils ont pu échanger sur le calendrier des formations, car la DTN voulait avoir toutes les dates au 1er septembre.

Formation Tronc Commun

CD 04 : Le 02/12 Villeneuve

CD05 : aucune à ce jour

CD06 : Le 01/10 Nice

Le 14/10 Nice

Le 21/10 Nice

Le 04/11 Nice

CD13 : Le 04/11 St Victoret

CD83 : Le 02/12 La Garde

CD84 : Le 02/12 Avignon

Formation BF1

CD83 : Les 13 et 14/01/2024 Draguignan

CD84 : Les 27 et 28/01/2024 Le Pontet

Formation BF2 (Région PACA)

Du 11 au 13/10/2024 Formation Lieu à définir

Examen le 16-17/11/2024

Formation Arbitre départemental

CD13 : Le 16/12/2023 Marseille

CD83 : Le 20/01/2024 La Garde

Formation Arbitre Régional

CD84 : Le 20/01/2024 Comité Régional Avignon

Les examens de Christophe VALLOT et Éric MANCUSO (CD83) ont été validés. Cependant, il est noté que M. Mancuso doit encore être surveillé, car il semble être un peu trop en retrait.

Marc BENINTENDI annonce avoir reçu un courrier impersonnel de la fédération indiquant que le comité régional l'a réquisitionné pour être délégué sur le national de St Tropez les 18 et 19 novembre.

16) Budget prévisionnel 2024.

La demande auprès du CONSEIL REGIONAL a été faite avant la date ultime du 31.10.2023.

Le budget est à peu près identique, la seule modification est au niveau du tir de précision jeune, + 2000 €. La formation a été diminuée de cette somme pour équilibre.

Une enveloppe a été prévue pour le TROPHEE REGIONAL DES ECOLES DE PETANQUE.

ANNEXE 13

17) AG des comités départementaux. (Confirmation date et lieu)

04	25/11	15h	PEIPIN
05	10/12	10h	MICROPOLIS
06	02/12	14h	NICE
13	25/11	13h	ROUSSET
83	10/01	9h	TOURVES
84	04/11	9h	MORRIERES

18) AG du comité régional – date à définir – besoins logistiques, lieu à arrêter -

La réunion aura lieu le 10 février 2024 à la salle TINEL au château de Fargues au Pontet suivie d'une soirée en l'honneur de nos champions dont le lieu sera communiqué ultérieurement.

De plus, il est envisagé d'organiser une réunion de début d'année le 15 mars 2024.

19) Questions diverses (à envoyer au Comité Régional avant le 01/11/2023.

Pas de questions diverses

ANNEXE

ANNEXE 1 EMARGEMENT

ANNEXE 2 COMPOSITION COMITE DIRECTEUR

ANNEXE 3 RETROPLANNING AG

ANNEXE 4 POINT OBSERV. COMPTE RENDU NATIONAL

ANNEXE 5 ETAT DES LICENCES

ANNEXE 6 COMPARATIF LICENCES

ANNEXE 7 DETAIL INDEMNISATION CHAMPIONNAT FRANCE

ANNEXE 8 DETAIL COTISATIONS

ANNEXE 9 COMPTE RENDU JEUNES

ANNEXE 10 COMPTE RENDU CRC

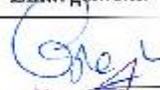
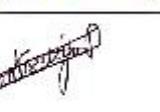
ANNEXE 11 QUALIFICATIFS REGIONAUX

ANNEXE 12 PLANNING CHAMPIONNATS REGIONAUX

ANNEXE 13 BUDGET PREVISIONNEL

FEUILLE DE PRESENCE

Réunion du Comité Directeur du 10.11.2023 au siège du CROS à CABRIES

Noms, Prénoms	Qualités	Engagements
Lucette COSTE	Présidente	
Bernadette LEVET	Vice-Présidente	
Bernard CONSONNOVE	Vice-Président	<i>Renuis ce jour de l'absence de Stéphane Zaccari</i> 
Patricia LANJEAN	Vice-Présidente Secrétaire-Adjointe	
Michel COSTE	Vice-Président	
Marc BENINTENDI	Vice-Président	
Cyri COMBE	Secrétaire-Général	
Jean Luc MARILLI	Trésorier Général	Absent
Robert PADREDDI	Trésorier Adjoint	
Francis CIORDIA	Membre	
Anne-Marie CADOT	Membre	
Patrice CARBONARO	Membre	Absent
Jacques QUINTON	Membre	Absent
Patrick DASTREVIGNE	Invoilé en tant que nouveau PT du CD 05	

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Composition actuelle du comité directeur (10/11/2023)

Démissions enregistrées en cours d'année :

COMBE Cyril de Président du CD 05
CARPENTIER Guillaume (Membre CD05)
BELHIA Audrey (Membre CD 05)
CHETRIT Daniel (Membre CD 06)
CARBONARO Patrice (Membre CD13)



COSTE Lucette (Vice-Présidente du CD 84) (Présidente du Comité Régional)

LEVET Bernadette (Présidente du CD 04) (Vice-Présidente du CR)
MARELLI Jean Luc (Membre CD 04 - Trésorier Général du CR)
CIORDIA Francis (Membre CD 04)

- *Patrick DASTREVIGNE (Président du CD 05) invité*
Cyril COMBE (Membre élue au titre du CD 05)

-
CONSONNOVE Bernard (Président du CD 06) (Vice-Président du CR)
CADOT Anne Marie (Membre CD 06)

-
Patricia JEANJEAN (Présidente CD 13) (Vice-Présidente du CR)
Patrice CARBONARO (Membre CD 13)

-
Marc BENINTENDI (Président du CD 83) (Vice-Président du CR)
QUINTON Jacques (Membre CD 83)

-
COSTE Michel (Président du CD84) (Vice-Président du CR)
PADREDDII Robert (Membre CD 84)

RETROPLANNING POUR AG CR PACA FFPJP DU 10/02/2024



Statuts CR PACA modifié 12/02/2022

REGLEMENT INTERIEUR 12/02/2022

DATE AG PROGRAMMEE : 10/02/2024

Envoi de la lettre d'information quant à

L'organisation des élections du C.Directeur 20/12/2023

Dépôt des candidatures à l'élection du

CR (15 jours au moins avant l'AG) DERNIER DELAI 20/01/2024

CONVOCATION AG DERNIER DELAI 09/01/2024

OBSERVATIONS SUR LES COMPTES RENDUS DU COMITE DIRECTEUR FFPJP & CONSEIL NATIONAL

DES 29 et 30 09 2023



Les Présidents de REGION n'assistent pas au Comité Directeur Fédéral.

Aucune décision ne nous est communiquée, même lorsque nous siégeons en conseil national, à l'exception de quelques chiffres. Nous ne connaissons aucune des décisions prises lorsque nous quittons la séance.

J'ai donc découvert la décision en même temps que Vous.

Mon rôle aujourd'hui est seulement d'attirer votre attention sur celles des décisions qui me paraissent IMPORTANTES et qu'il nous appartient de connaître tant au niveau régional qu'au niveau départemental :

LE COMITE DIRECTEUR FFPJP

⇒ Annonce d'un budget 2024 « serré » dans la mesure où la FFPJP doit apporter son aide à la SOCIETE PROMO PETANQUE à l'échéance du 30.11.2024 pour éviter qu'elle ne soit dissoute. D'ailleurs, le trésorier nous a indiqué que l'aide à la SAOS commencera en 2023 puisque l'excédent qui se dégage de l'exercice 2023 – de l'ordre de 200.000 € - sera affecté à titre d'acompte au renflouement final. (page 4 du CR)

⇒ Hausse toute relative des licences prévue en 2024 à hauteur de 285 000 contre 282000 ! (page 5 du CR)

⇒ En matière disciplinaire,(dixit le Président en réunion) de nouvelles modifications vont être apportées à nos textes pour éviter des décisions viciées aboutissant à des relaxes (Dossier Mireille NOEL) voire à la minimisation de sanctions pour éviter des recours judiciaires (JM PUCCINELLI) en l'état de divers dossiers brûlants encore en suspens, et à la possibilité de sanctions automatiques en cas d'absence aux CDF voire à la suppression de la possibilité pour un JURY de

CONCOURS de suspendre immédiatement de 30 jours de licences. Il a été précisé que les avocats de la FFPJP vont se mettre au travail ! (page 8 du CR)

⇒ La Commission des formations est très en retard sur tous les thèmes : jeunes, féminines, graphiqueurs et délégués !... du fait, notamment, de l'indisponibilité «momentanée » de la présidente Mme NOEL et d'un surcroît d'activité de Mme BAJOLET !

Tout a donc été repoussé en 2024.(page 8/9 du CR)

⇒ Tous les championnats de France en 2024 sont aujourd'hui distribués :

En 3X3 JP, c'est BRIANCON qui a été retenu et en 2X2 JP c'est LA CRAU

Les derniers championnats non couverts 2X2 SENIORS et 1X1 FEMININ se dérouleront à SAINT YRIEIX ! (page 9 du CR)

Informations importantes : (pages 9 et 10 du CR)

- Il est stipulé que pour tous les CDF pour lesquels la qualification est effectuée par la REGION (jeunes, tir de précision seniors et jeunes) dès lors qu'un département souhaite participer audit CDF, le comité régional a l'obligation d'organiser un championnat régional.
- Il est ajouté que le CHAMPIONNAT DE France DE TIR DE PRECISION JEUNES aura lieu CHAQUE ANNEE.
- Le Championnat de Club FEMININ – passage à 6 joueuses en 2024 conformément à la décision prise au congrès d'Evian.
- La Commission des Nationaux relève l'absence d'évaluation ou une évaluation trop succincte qui ne permet pas de se faire un avis objectif sur le bon déroulement des compétitions. Trop de Nationaux n'ont pas communiqué de comptes rendus.
- La réforme des Nationaux sur la « DOTATION + ENGAGEMENT » fait place à la notion d'enveloppe appelée aussi PRIZE MONEY avec une grande initiative dans la distribution des prix accordée aux organisateurs.
- La commission mixte paritaire qui a travaillé sur les futurs statuts de la FFPJP conformément à la loi du 2.03.2022 ne retient que 2 représentants des régions

dans le futur CODIR composé de 36 membres alors que les REGIONS sollicitaient d'être représentés par 4 membres. (Page 11 du CR)

Les prochaines élections de la FFPJP se dérouleront par scrutin de liste bloquée, le médecin étant incorporé dans la liste tandis que les 8 représentants des collègues seront élus par leurs pairs (ARBITRE, EDUCATEUR, HAUT NIVEAU, REPRESENTANTS DES REGIONS) à parité.

Le même type de scrutin sera appliqué par les Comités Régionaux. Les Comités Départementaux demeureront libres d'organiser un scrutin soit UNINOMINAL, LISTE BLOQUEE ou MIXTE) en vue du mandat 2024/2025

Le rétroplanning n'est pas encore connu non plus que les statuts type des organes délibérants. (Pages 11/12 du CR)

- Il est noté la demande du CR par ma voix pour la « nationalisation » du dispositif des ODALYADES en vue de participer activement au développement des licenciées féminines au sein de la FFPJP.
- Je suis convaincue que vous aurez toutes et tous LUS avec beaucoup d'intérêt le projet de construction du futur Centre National de la FFPJP dans les vertes prairies de l'ARDECHE. La FFPJP en est au stade de choisir l'architecte !
- En matière d'arbitrage, la limite d'AGE à 65 ans saute si la situation médicale de l'impétrant le permet, y compris lorsqu'il sollicite l'autorisation de changer de catégorie (dépt/région/national)
- La commission du JEU PROVENÇAL, sous la présidence de Patrick GRIGNON, a été retoquée sur l'essentiel des propositions qu'elle avait formulées !

LE CONSEIL DES REGIONS :

Les questions posées au COMITE DIRECTEUR par les membres du Conseil des Régions figurent dans le compte-rendu communiqué.

Certaines sont en relation avec des questions déjà évoquées en Comité Directeur notamment la représentation des REGIONS au CODIR, le scrutin de LISTE BLOQUEE pour les élections des COMITES REGIONAUX.

Il en est de même des questions posées par certaines REGIONS que vous avez déjà dû lire et apprécier en même temps que la réponse fédérale, s'agissant pour l'essentiel de respecter tout simplement le règlement en vigueur !

Les REGIONS ont refusé :

- Que les tenues aux CDF soient celles des CLUBS
- Qu'elles soient chargées de la QUASI TOTALITE DES AFFAIRES DISCIPLINAIRES FEDERALES.

Restent en SUSPENS à ce jour :

- La représentation des REGIONS au CODIR dans le mandat suivant.
- La réorganisation du CALENDRIER FEDERAL à l'horizon 2025, les REGIONS ayant demandé de connaître le résultat de l'enquête sur le bilan des championnats de TIR DE PRECISION, avant de donner leur avis : il a été répondu : LA COMMISSION DES CDF va faire un bilan du championnat de TIR DE PRECISION 2023 et de ses phases qualificatives AFIN DE PROPOSER UN CADRE ET DES MODALITES POUR LE CHAMPIONNAT 2025.
- La prise en charge des formations JEUNES dans le cadre de mutations extérieures est à l'étude par la DTN.
- Idem pour le projet de développement des ODALYADES.

VEUILLEZ NOTER que la dématérialisation du FORMULAIRE DE MUTATION n'entrera en vigueur qu'à partir de 2024/2025 (page 7)

10.11.2023

Lucette COSTE

ANNEXE 6

COMPARATIF EFFECTIF LICENCES

2019/2020/2021/2022/2023

DEPT	An 2019	An 2020	An 2021 (11/10)	An 2022 (17/10)	An 2023	DIF 2022/2023	DIF 2021/2023	PERTE DE LICENCES 2019/2023	VERIFICATION PERTE TOTALE COVID
04	1997	1594	1345	1594	1756	+ 162	+0411	-241	
05	1436	1270	981	1169	1449	+ 280	+0468	+ 13	
06	8010	7236	5501	6356	6801	+ 445	+1300	-1209	
13	11408	10346	8818	10056	10731	+ 675	+1913	-677	
83	6607	5777	4919	5766	6075	+ 309	+1156	-532	
84	4986	4498	4046	4581	4778	+ 197	+0732	-208	
TOTAL	34444	30721	25610	29522	31590	+2068	+ 5980	-2854	8834





Indemnisation des équipes qualifiées aux Championnats de France 2023 Par Le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur FFPJP

COMITE DES ALPES de HAUTE PROVENCE – 04 –

Pétanque Individuel Masculin à AUXERRE (89)

Comité	Equipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 04	BOUFFIER	250	180	75	0	505

Jeu Provençal Doublette à BRIANCON (05)

Comité	Equipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 04	LACROIX	50	360	100	0	510

Récapitulatif ALPES DE HAUTE PROVENCE.

Individuel masculin	AUXERRE	505
Jeu Provençal doublette	BRIANCON	510
TOTAL		1015 €

COMITE DES HAUTES ALPES– 05 -

Pétanque MIXTE Doublette à SOUSTONS (40)

Comité	Equipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 05	ARNAU D	350	180	150	0	680

Récapitulatif HAUTES ALPES.

Pétanque Mixte Doublette	SOUSTONS	
	TOTAL	680 €

COMITE DES ALPES MARITIMES – 06 –

Pétanque Féminin doublette à AUXERRE (89)

Comité	Équipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 06	MULLER	340	360	150	0	850

PROMOTION Triplettes à FLAMENVILLE (50)

Comité	Équipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 06	LLORET	540	540	225	0	1305

SENIOR Pétanque triplette à PERPIGNAN (66)

Comité	Équipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 06	CALISI	220	540	150	0	810

JEU PROVENÇAL TRIPLETTES à BALMA (31)

Comité	Équipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 06	CONTI	260	540	150	0	950

JEUNES NEVERS (58) FORFAIT 800 €/Equipe.

Comité	Equipe	CADETS	CADETS	JUNIORS	Habillement	Total
CD 06	3	BAILLEUL	GUIGONIS	BUCHE		2400

Récapitulatif ALPES MARITIMES.

Féminin Doublette	AUXERRE	850
Triplettes PROMOTION	FLAMENVILLE	1305
SENIOR triplete	PERPIGNAN	810
Jeu Provençal Triplette	BALMA	950
JEUNES	NEVERS	2400
TOTAL		6315 €

COMITE DES BOUCHES DU RHONE – 13 –

VETERANS Triplettes à FLAMENVILLE (50)

Comité	Equipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 13	COURTOIS	0	0	0	0	0

FORFAIT

PROMOTION Pétanque triplette à FLAMENVILLE (05)

Comité	Equipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 13	NOGUERA	460	540	225	0	1225

Individuel Féminin à QUIMPER (29)

Comité	Equipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 13	LOURDAULT	500	180	75	0	755

JEUNES NEVERS (58) FORFAIT 800 €/Equipe.

Comité	Equipe	MINIMES	CADETS	JUNIORS	Habillement	Total
CD 13	4	CASTELLAN TERRYN	BANULS	LEREBOURG		3200

Récapitulatif BOUCHES DU RHONE.

Vétérans triplettes	FLAMENVILLE	0
Triplettes PROMOTION	FLAMENVILLE	1225
Individuel féminin	QUIMPER	755
JEUNES	NEVERS	3200
TOTAL		5180 €

COMITE du VAR – 83 -

Pétanque Mixte Triplettes à SIN LE NOBLE (59)

Comité	Equipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 83	ROUSSEAU	440	360	300	0	1100

Pétanque Féminin triplette à PERPIGNAN (66)

Comité	Equipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 83	BRONDIN O	170	540	150	0	860

Pétanque masculin Doublette à QUIMPER (29)

Comité	Equipe	Déplacement	Hébergement	Repas	Habillement	Total
CD 83	LACROIX Henri	530	360	250	0	1140

Récapitulatif VAR.

Mixte triplettes	SIN LE NOBLE	1100
Féminin triplettes	PERPIGNAN	860
Pétanque masc doublette	QUIMPER	1140
TOTAL		3100 €

COMITE du VAUCLUSE – 84 –

JEUNES NEVERS (58) FORFAIT 800 €/Equipe.

Comité	Equipe	MINIMES	CADETS	JUNIORS	Habillement	Total
CD 84	5	CORTES GONZALES	SANTIAGO	DELANZY ADOLPHE		4000

Récapitulatif GENERAL.

ALPES DE HAUTE PROVENCE	1015 €
HAUTES ALPES	680 €
ALPES MARITIMES	6315 €
BOUCHES DU RHONE	5180 €
VAR	3100 €
VAUCLUSE	4000 €
MONTANT TOTAL DES INDEMNISATIONS	20290 €



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
15 Boulevard Sixte Isnard - 84000 AVIGNON



COMITÉ RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL
F.F.P.J.P.

FACTURE N° 24 2023

COMITE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)

COTISATION ANNUELLE SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Clubs 2023									
SENIOR		JUNIOR		CADET		MINIME		BENJAMIN	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
1372	310	24	3	19	4	16	1	6	1

COTISATIONS SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Senior Masculin	1372
Licences Senior Féminin	310
Licences Junior Masculin	24
Licences Junior Féminin	3
Licences Jeunes (Benjamin, Minime, Cadet)	47
TOTAL LICENCES	1756
COTISATION	6146
TOTAL COTISATION	6 146.00 €
MUTATIONS EXTERNES	47
TOTAL MUTATIONS	470.00 €
TOTAL VERSEMENT	6 616.00 €

Fait à AVIGNON, le 13/10/23

Lucette COSTE



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
15 Boulevard Sixte Isnard - 84000 AVIGNON



COMITÉ RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL
F.F.P.J.P.

FACTURE N° 25 2023 COMITE DES HAUTES ALPES (05)

COTISATION ANNUELLE SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Clubs 2023									
SENIOR		JUNIOR		CADET		MINIME		BENJAMIN	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
1076	310	13	4	16	6	10	4	7	3

COTISATIONS SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Senior Masculin	1076
Licences Senior Féminin	310
Licences Junior Masculin	13
Licences Junior Féminin	4
Licences Jeunes (Benjamin, Minime, Cadet)	46
TOTAL LICENCES	1449
COTISATION	5071.5
TOTAL COTISATION	5 071.50 €
MUTATIONS EXTERNES	14
TOTAL MUTATIONS	140.00 €
TOTAL VERSEMENT	5 211.50 €

Fait à AVIGNON, le 13/10/23

Lucette COSTE



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
15 Boulevard Sixte Isnard - 84000 AVIGNON



FACTURE N° 26 2023 COMITE DES ALPES MARITIMES (06)

COTISATION ANNUELLE SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Clubs 2023									
SENIOR		JUNIOR		CADET		MINIME		BENJAMIN	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
5621	1033	44	9	47	9	19	4	13	2

COTISATIONS SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Senior Masculin	5621
Licences Senior Féminin	1033
Licences Junior Masculin	44
Licences Junior Féminin	9
Licences Jeunes (Benjamin, Minime, Cadet)	94
TOTAL LICENCES	6801
COTISATION	23803.5
TOTAL COTISATION	23 803.50 €
MUTATIONS EXTERNES	52
TOTAL MUTATIONS	520.00 €
TOTAL VERSEMENT	24 323.50 €

Fait à AVIGNON, le 13/10/23

Lucette COSTE



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
15 Boulevard Sixte Isnard - 84000 AVIGNON



COMITÉ RÉGIONAL
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL
F.F.P.J.P.

FACTURE N° 27 2023 COMITE DES BOUCHES DU RHONE (13)

COTISATION ANNUELLE SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Clubs 2023									
SENIOR		JUNIOR		CADET		MINIME		BENJAMIN	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
8951	1375	106	9	121	19	105	17	24	4

COTISATIONS SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Senior Masculin	8951
Licences Senior Féminin	1375
Licences Junior Masculin	106
Licences Junior Féminin	9
Licences Jeunes (Benjamin, Minime, Cadet)	290
TOTAL LICENCES	10731
COTISATION	37558.5
TOTAL COTISATION	37 558.50 €
MUTATIONS EXTERNES	149
TOTAL MUTATIONS	1 490.00 €
TOTAL VERSEMENT	39 048.50 €

Fait à AVIGNON, le 13/10/23

Lucette COSTE



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
15 Boulevard Sixte Isnard - 84000 AVIGNON



COMITÉ RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL
F.F.P.J.P.

FACTURE N° 28 2023

COMITE DU VAR (83)

COTISATION ANNUELLE SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Clubs 2023									
SENIOR		JUNIOR		CADET		MINIME		BENJAMIN	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
4957	819	65	13	90	11	71	17	30	2

COTISATIONS SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Senior Masculin	4957
Licences Senior Féminin	819
Licences Junior Masculin	65
Licences Junior Féminin	13
Licences Jeunes (Benjamin, Minime, Cadet)	221
TOTAL LICENCES	6075
COTISATION	21262.5
TOTAL COTISATION	21 262.50 €
MUTATIONS EXTERNES	91
TOTAL MUTATIONS	910.00 €
TOTAL VERSEMENT	22 172.50 €

Fait à AVIGNON, le 13/10/23

Lucette COSTE



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
15 Boulevard Sixte Isnard - 84000 AVIGNON



FACTURE N° 29 2023 COMITE DU VAUCLUSE (84)

COTISATION ANNUELLE SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Clubs 2023									
SENIOR		JUNIOR		CADET		MINIME		BENJAMIN	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
3726	801	76	17	63	15	44	13	20	3

COTISATIONS SUR L'EFFECTIF 2023

Licences Senior Masculin	3726
Licences Senior Féminin	801
Licences Junior Masculin	76
Licences Junior Féminin	17
Licences Jeunes (Benjamin, Minime, Cadet)	158
TOTAL LICENCES	4778
COTISATION	16723
TOTAL COTISATION	16 723.00 €
MUTATIONS EXTERNES	84
TOTAL MUTATIONS	840.00 €
TOTAL VERSEMENT	17 563.00 €

Fait à AVIGNON, le 13/10/23

Lucette COSTE

RAPPORT Jeunes



10 NOVEMBRE

REUNION D'AUTOMNE



TEAM JEUNES REGION SUD

La Marseillaise - Juillet

Deux équipes engagées une minime et une cadette. Notre équipe cadette accède à la finale mais s'incline contre une belle équipe du nord.



Lohan Fourmann – Dylan SANTIAGO – Enzo ALAZAY

National de Salaise sur Sannes (38) - Juillet

Trois équipes étaient engagées, une Junior, une cadette, et une minime. Nous obtenons une victoire avec nos minimes.



Loni SZCZOTKOWSKI, Ezekiel CORTES, Mylan TERRYN.

Championnat de France à Nevers

Douze équipes issues des qualificatifs Régionaux de Salon de Provenances (4 par catégorie).

Après deux jours de compétition acharnées notre équipe cadette du Vaucluse obtient le graal en devenant CHAMPION DE FRANCE



Lohan FOURMANN, Mayron OINNE, Dylan SANTIAGO

Championnat Régional des Clubs – Le Pontet (84) 09/09

Le championnat réunissait 4 équipes par catégorie en BM, C et J.

Une équipe junior s'est désistée 3 jours avant la compétition, au vu du délai court aucune équipe ne pouvait la remplacer, un accord de la fédération nous a autorisé à effectuer ce championnat qu'avec trois équipes dans cette catégorie.

Voici les 3 qualifiés pour le CNC Jeunes à St Yrieix (16) au mois d'octobre.



En Minimes et Cadet FUYEAU (13)





En Junior ENTENTE LAPALUD CADEROUSSE (84)

FINALE CNC JEUNES – ST YRIEIX 24 au 26/10

Lors du CNC à ST YRIEIX Les juniors ne sortent pas des poules en perdant au tir de départage, les cadets perdent en quart de finale. Quant aux minimes après trois jours de compétition ils deviennent CHAMPIONS de FRANCE en affrontant une très belle équipe de Soustons et permettent à la région de garder le titre.

Club de la Boule Barquaise de FUYEAU – Julien COZZOLINO

*Loni Szczotkowski
Léandro D'Amico
Liam Conti
Mylan Terryn
Marius Ferrara
Anthony Vierjon*



SELECTIONS – ST VICTORET (13) 16 ET 17/09



La première journée est consacrée à un rassemblement de notre CRE. Nous effectuons des sélections au vu de trois objectifs :

- ✓ Le maintien au CRE
- ✓ Sélection pour l'inter Région
- ✓ Sélection pour les pépites.

Sur nos 25 jeunes de notre CRE, on déplore 3 absents (dont 1 malade).

A la fin du WE nous établissons une liste pour les pépites et une liste de proposition pour l'inter région.

Le Trophée des Pépites

	NOM	PRENOM	CD	SEXE	CATEGORIE
S E L E C T I O N N E S	SZCZOTKOWSKI	LONI	13	M	MINIME
	CORTES	EZEKIEL	84	M	MINIME
	BANULS	LOUANNE	13	F	CADET
	ALAZAY	ENZO	84	M	CADET
	FOURMANN	LOHAN	84	M	CADET
	OINNE	MAYRON	84	M	CADET
	DELCHAMBRE	BROOKLYN	84	F	JUNIOR
	DELANZY	TEO	84	M	JUNIOR
	KADMAR	YANIS	84	M	JUNIOR
C O A C H	BEC	XAVIER			
	GARRIGOS	MICHEL			
	REGENT	GILLES			
	VALLOT	CHRISTOPHE			
R E M P L A C A N T S	CASTELLAN	FLAVIO	84	M	MINIMES
	BAILLEUIL	MAELYS	06	F	CADET
	BRUN	LUCAS	06	M	CADET
	RIVIERA	GIOVANI	06	M	JUNIOR

Liste des joueur(se)s proposé(e)s pour l'inter-régions

Les joueurs sont à mentionner dans l'ordre de priorité établi par l'ETR. Il n'y a pas d'obligation de remplir la totalité des cases. Les joueurs proposés doivent avoir un réel potentiel et s'inscrire dans une démarche de performance sportive.

Composition de la Sélection Avenirs Masculins / Féminins

	Nom	Prénom	Année	Poste	Comité
1	OINNE	MAYRON	2011	TIREUR	VAUCLUSE
2					
3					
4					

Composition de la Sélection Jeunes Féminines

	Nom	Prénom	Année	Poste	Comité
1	BANULS	LOUANNE	2009	POINTEUR	BOUCHE DU RHONE
2					
3					
4					

Composition de la Sélection Jeunes Masculins

	Nom	Prénom	Année	Poste	Comité
1	RIVIERA	GIOVANNI	2008	MILIEU	ALPES MARITIMES
2	KADMAR	YANIS	2006	TIREUR	VAUCLUSE
3					

La Deuxième journée est consacrée aux sélections des futurs entrants dans notre CRE.

28 jeunes sont présents entre seulement 4 départements, 2 départements le 04 et 05 n'ont fait de sélections.

Nous avons eu de bons jeunes sur la journée une pré liste est établie. Depuis 2022 nous recevons les parents avant une potentiel entrée au CRE.

Nous recevons les enfants accompagnés de leurs parents au siège du comité Régional le mercredi 25 septembre (2 ne viendront pas du CD83).

Futurs entrant au CRE

JULIEN DELANZY (CD84)
LORENZO GERAUD (CD13)
GIANNI SEIGNOURET (CD13)
LEA MARTIN (CD84)
TONY MARTIN (CD84)
LEANDRO D'AMICO (CD13)
MARIUS FERRARA (CD13)
LIAM CONTI (CD13)
NAIS SZCZOTKOWSKI (CD13)

Compte tenu des échéances à venir et du niveau demandé pour les sélections et l'objectif de performance de notre CRE, nous sortons 5 jeunes du CRE.

Sortant du CRE

CANO MANU (CD04)
GODRIE LENZO (CD06)
SOLAN LAYTON (CD04)
ROUX MAXIME (CD13)
MARCO FABIO (CD13)

Nombreux juniors nous quittent cette année et les juniors présentés aux sélections ne remplissant pas toutes les conditions, nous décidons de faire une journée de sélection supplémentaire courant décembre pour étoffer nos juniors au sein du CRE.

TROPHEE DES PEPITES 21 ET 22/10

Le Trophée des pépites s'est déroulé à St Yrieix en Charentes ; il regroupait 16 équipes de région. Une équipe est engagée pour notre région avec 2 minimes 4 cadets et 3 juniors dont deux féminines.

Les Jeunes ont d'abord effectué 22 rencontres tantôt en doublette, tantôt en triplette.

A l'issue de ces rencontres nous terminons à la première place avec 18 parties de gagnées sur 22.

Nous sommes donc qualifiés pour les demi-finales que nous remportons contre une belle équipe de nouvelle Aquitaine. La finale sera remportée par le Grand-Est, perdue au temps 11 à 12

De belles prestations de nos jeunes et un comportement exemplaire remarqué par de nombreuses personnes sur place.

Finaliste (2^{ème} Place



Loni Szczotkowski – Ezekiel Cortes – Enzo Alazay – Lucas Brun – Mayron Oinne – Louanne Banuls
– Brooklyn Delchambre – Yanis Kadmar – Téo Delanzy
Coachs : Gilles Regent – Xavier Bac – Christophe Vallot

Un seul de nos jeunes est qualifié pour les phases finales du Défi point et tir. Il termine à la seconde place.



Ezekiel CORTES (CD84)

Lors de ce Trophée des pépites nous avons appris que Enzo Alazay (membre du collectif Avenir) et Brooklyn Delchambre (membre du collectif jeune féminin) étaient tous les deux proposés par la DTN pour être inscrits sur la liste ministérielle de joueurs de Haut Niveau.

PROJET 2024 TEAM

Toujours dans l'objectif de préparer nos jeunes et de les monter en compétences nous renouvelons l'opération de déplacement de jeunes du CRE au sein de la Team Région Sud.

Objectif est de déplacer nos jeunes sur les nationaux suivants :

Annecy (24-25/02/2024)

Nice et Farlède (20-21/04/2024)

Marseillaise (début juillet)

Salaise sur Sannes (06 juillet)

REGROUPEMENTS CRE 2024

Le 02 et 03 Mars 2024

Le 27 et 28 Avril 2024

Un regroupement est prévu en échange avec la Corse.

Sélections Le 21 et 22 septembre 2024

DATES JEUNES

Championnat Départemental Jeunes : 04 ou 05 mai 2024

Championnat Régional Jeunes : Dimanche 26 mai (Lieu à définir)

Championnat de France Jeunes : 13 et 14 juillet Pontarlier (25)

CRC JEUNES : 7 et 8 septembre 2024

COMPTE RENDU DES CRC SAISON 2023.

CRC JEU PROVENÇAL :

2 divisions en 2023.

1^{ère} division les 26 et 27 Août 2023 à DRAGUIGNAN : Qualifiés pour le CNC JEU PROVENÇAL :

SCMS MOUANS SARTOUX, ABC DRAGUIGNAN, BRIANCON SERRE CHEVALIER 1.

BRIANCON SERRE CHEVALIER 1 CHAMPION DE France DES CLUBS JEU PROVENÇAL 2023.

CLUBS RELEGUES EN 2^{ème} division en 2024 :

SAINT BARNABE – STE TULLE.

2^{ème} division les 26 AOÛT et 1^{er} octobre (suite conditions climatiques à MARSEILLE CALANQUES.

Accèdent en 1^{ère} division en 2024 : SCMS MOUANS SARTOUX 2, PETITE BOULE LARAGNAISE, BRIANCON SERRE CHEVALIER 2.

CRC VETERANS SORGUES 8 au 10 Septembre.

Suite aux remarques faites après la première édition du CRC VETERANS par les clubs et le délégué nous avons programmé l'édition 2023 sur trois journées avec 2 rencontres/jour et 1 rencontre le Troisième jour + la finale entre le premier de chaque groupe de 6 équipes.

Est sorti vainqueur de cette épreuve le club BOULE ATOMIQUE ORANGE qui s'est qualifié pour le CNC VETERANS programmé à ST YRIEX. Le club a été battu en finale par les tenants du titre LEAUDUN.

CRC OPEN :

2 journées pour chacune des 2 divisions.

1^{ère} journée à ORANGE le 1^{er} juillet pour la division 1 et à GREOUX LES BAINS pour la 2^{ème} division.

Absence de LA BOULE MEOUNAISE à GREOUX le matin de la compétition. Forfait 1 et 2 constatés.

2^{ème} journée à MANOSQUE les 16 et 17 septembre pour la division 1 et à JONQUIERES pour la 2^{ème} division.

Forfait de la Boule Atomique ORANGE.

Absence de la Boule Modérée pour la rencontre du samedi après-midi.

Forfait général confirmé pour la BOULE MEOUNAISE.

La boule atomique ORANGE a réglé l'amende de 1000 €uros.

Les clubs de BOULE MEOUNAISE (1000 € d'amende) et BOULE MODEREE (100 €) n'ont au 31 octobre 2023 (date limite d'enregistrement du paiement des amendes) pas réglé les pénalités.

Classement des 2 divisions transmis aux clubs et comités. Mis en ligne sur le site internet du comité régional.

Accèdera au CNC 3^{ème} division le club : ES MIRANDOLE.

CRC FEMININ GRASSE les 30 Septembre et 1^{er} Octobre.

Deux divisions sur le même site.

En 1^{ère} division victoire du club GRASSE PETANQUE 1 qui accèdera au CNC Féminin 2^{ème} division en 2024.

EQUIPES DE LA REGION EN CNC :

CNC 1^{ère} division groupe B : PETANQUE ANTIBOISE

Le club termine 4^{ème} après les 7 rencontres et se maintiendra en CNC 1^{ère} division pour 2024.

CNC 2^{ème} division groupe D : MINI BOULE LAURENTINE.

Le club termine 1^{ère} de la division 2, se qualifie pour la phase finale du CNC 2^{ème} division et accèdera en 1^{ère} division en 2024.

CNC 3^{ème} division groupe H : CASE de NICE

Avec 4 défaites et 2 victoires le club est rétrogradé en CRC 1^{ère} division pour 2023.

CNC FEMININ 2^{ème} division groupe G : CANNES AERO SPORT, PETANQUE ANTIBOISE, AMIS de ST JULIEN.

Après les 6 rencontres :

CANNES AERO SPORT avec 4 défaites, 1 victoire, 1 match Nul est rétrogradé en CRC 1^{ère} division en 2024.

La PETANQUE ANTIBOISE avec 2 Victoires, 2 matchs Nul, 2 défaites termine 4^{ème} et peut se maintenir en CNC F 2 G.

LES AMIS DE ST JULIEN avec 4 victoires, 1 défaite, 1 nul terminent 2^{ème} et se maintiennent pour la saison 2024 en CNC F 2 G.

Après le déroulé de toutes les journées de CRC, le comité de pilotage s'est réuni le 27 octobre dernier au siège du comité régional afin de préparer la saison 2024.

Afin de limiter les frais, tant pour les clubs engagés que pour le comité régional qui règle tous les déplacements des déléguées, des arbitres, les journées d'arbitrage et les hébergements nous proposons d'avoir en 2024 dans chaque catégorie de CRC uniquement des groupes de 4 équipes ce qui permet de commencer les rencontres le samedi après-midi avec une fin le dimanche

Voici donc la synthèse de nos travaux ;

Pour le CRC JEU PROVENÇAL :

La 1^{ère} division sera constituée de 2 groupes de 4 Equipes, les trois équipes ayant participé au CNC JP 2023 + les clubs qui accèdent à la première division soit :

MOUANS SARTOUX 1

MOUANS SARTOUX 2

ABC DRAGUIGNAN

BRIANCON 1

BRIANCON 2

PETITE BOULE LARAGNAISE

BOULE CARREE

BOULE DES PENITENTS.

Le premier de chaque groupe sera qualifié pour participer au CNC 2024.

La compétition se déroulera le week end des 24 et 25 août avec début à 14 H 30 le samedi et poursuite le dimanche à 8 H 30 pour les deux derniers tours.

La deuxième division regroupera les 6 clubs qui arriveront des CDC 2024 + les 2 clubs qui descendent de CRC 1^{ère} division ST BARNABE et STE TULLE.

Les autres clubs descendent en CDC.

Pour le CRC VETERANS :

La 1^{ère} division sera constituée des 2 premiers des groupes A et B de l'édition 2023 à savoir BOULE ATOMIQUE ORANGE 1, BOULE DE BEAUMONT, BOULE TROPEZIENNE, BOULE DE BEAUDINARD.

La deuxième division sera constituée de BRIANCON SERRE CHEVALIER et CANNES AERO SPORTS + les 6 clubs venant des CDC 2024.

Les autres clubs descendent en CDC.

Rencontres programmées les 7 et 8 septembre.

Pour le CRC OPEN :

La première division sera constituée de 8 clubs en 2 groupes :

CASE de NICE, CB PELLEAUTIER, PETANQUE ANTIBOISE 2, USP LE PONTET, BOULE DE BIVERT 1, BOULE SULFUREUSE, BRIANCON SERRE CHEVALIER 1, PETANQUE ANTIBOISE 3.

Une finale sera programmée courant octobre, entre le 1^{er} de chaque groupe pour obtenir un qualifié pour le CNC 3^{ème} division de 2025.

La deuxième division sera constituée des 6 CLUBS accédant au CRC 2^{ème} division + Boule MANOSQUINE et SMCS MOUANS SARTOUX rétrogradés de 1^{ère} division.

Les autres clubs descendent en CDC.

Suppression de la journée la veille de la Marseillaise. Rencontres les 14 et 15 septembre.

Pour le CRC FEMININ :

La 1^{ère} division sera composée de 8 clubs en deux groupes soit :

CANNES AERO SPORT qui descend de CNC 2, ROCBARON, USCASA, GREOUX, SEPTEMES, PELLEAUTIE4R, GUILLESTRE, LES MEES.

Une finale entre la première équipe de chaque groupe programmée en octobre 2024 désignera le club qui accèdera en CNC 2 Féminin en 2025.

La 2^{ème} division sera composées également de 2 groupes de 4 équipes.

Les vainqueurs 2023 des CDC Féminin + GRASSE PETANQUE 2 et BFF BEDARRIDES ;

Les rencontres sont programmées les 28 et 29 septembre 2024.

Les clubs concernés recevront, une fois la décision prise par le comité directeur, les courriers les informant de leur maintien, de leur montée ou descente en division.

Les confirmations de participation des clubs devront être retournées accompagnées du montant de l'inscription portée à 70 €uros/Equipe au plus tard le 31 Janvier 2024.

Les clubs participants seront communiqués lors de l'AG du comité régional.

La prochaine réunion du comité de pilotage est programmée le 6 mars 2024.

DATES	HEURES	COMPETITIONS	Lieu
Vendredi 17 Mai	9 H	Vétérans Pétanque x 3	CD 84
Samedi 18 Mai	9 H	Pétanque mixte x 2	CD 84
Dimanche 19 Mai	9 H	Triplette Masculin	CD 84
		Triplette Féminin	
Lundi 20 Mai	9 H	Triplette Pét. Mixte	CD 84
Samedi 25 Mai	9 H	PROMOTION X 3	CD 83
Samedi 25 Mai	14 H	Tir de Précision Jeunes	CD 83
Dimanche 26 Mai	9 H 30	Triplettes pétanque JEUNES	CD 83
Samedi 1 ^{er} Juin	9 H	Doublettes Masculin	CD 83
	9 H 30	Individuel Féminin	
Dimanche 2 Juin	9 H 00	Doublettes Féminin	CD 83
	9 H 30	Individuel Masculin	
Sam 8 Dim 9 Juin	9 H 00	Triplettes Jeu Provençal	CD 13
Sam 15 Dim 16 Juin	9 H 00	Doublettes Jeu Provençal	CD 13

ANNEXE 12

PLANNING REUNIONS - CHAMPIONNATS REGIONAUX - PACA "COMITES ORGANISATEURS"

	TIR	3x3	3X3	2X2	1X1	2X2 PET.	3X3	3X3 PET.	3X3	2X2	1X1 PET.	2X2	3x3	3X3	REUNIONS		AG	VERIFICATEURS aux COMPTES
		MIXTES	J.P.	J.P.	DAMES	SENIORS	VETERANS	SENIORS	DAMES	MIXTES	SENIORS	DAMES	PROMOT.	JEUNES				
2022			CD84	CD83	CD04	CD04	CD04	CD04	CD04	CD04	CD06	CD06	CD06	CD06	Février	CD83	13	CD05 - CD06
														Juin	CD06			
															Octobre	CD04		
2023		CD13	CD04	CD04	CD05	CD05	CD05	CD05	CD05	CD05	CD13	CD13	CD13	CD13	Février	CD84		CD84 - CD83
														Juin	CD13			
														Nov.	CROS			
2024		CD84	CD 13	CD13	CD83	CD83	CD84	CD84	CD84	CD84	CD83	CD83	CD83	CD83	Février	CROS		CD04 - CD13
														Juin	CD83			
														Octobre	CROS			

BUDGET PREVISIONNEL 2024 DU COMITE REGIONAL PACA FFPJP

CHARGES ADMINISTRATIVES				38000
Déplacement Comité Directeur	4000			
Secrétariat	4000			
Frais fonctionnement et location locaux	21000			
Frais AG	5000			
Frais réunions annuelles	3500			
Cotisation CROS/COSMOS	500			
CHARGES DE COMPETITIONS NATIONALES				35000
Champ de France Min/Cad/Jun (12 équ)			9600	
Champ de France Pét Séniors 3x3 (2)	1300		2600	
Champ de France Promotion 3x3 (2)	1300		2600	
Dépl Champ de France Pét Séniors 2x2 (1) 1x1 (1)	2500		2500	
Dépl Champ de France Pét Féminines 2x2 (1) 1x1 (1)	2000		2000	
Dépl Champ de France Pét Féminines 3x3 (1)	1500		2600	
Depl champ de France Pét Mixte (2 H 1 D)	1500		1300	
Depl champ de France Pét Vétéran (3X3)	1500		1300	
Dépl Champ de France Pét Mixte (1) (1 H 1 D)	1200		1000	
Dépl Champ de France Jeu Provençal 3x3 (1)	1500		1300	
Dépl Champ de France Jeu Provençal 2x2 (1)	1200		1000	
Habillement des sportifs aux divers Championnats			7200	
CHARGES DES ACTIONS REGIONALES				99000
Promotion & Communication				
Communication interne et externe			5000	
Campagne "Tous à vos boules"			12000	
Sport au Féminin, les Odalyades			20000	
Offre licence les Odalyades			15000	
Actions scolaires et périscolaires (actions et formations) 3000			10000	
Action TOUS PUBLICS 3000				
Actions PJJ 4000				
Lauriers de la Pétanque	5000		5000	
Trophée régional des écoles de pétanque	6000		6000	
Compétitions				
Organisation qualificatifs régionaux jeunes + tir precision	8000		8000	

Organisations qualificatifs séniors (3x3 P, 3x3 Promotion, 2x2 P Fém, 3x3 P Fém, 2x2 P Mixte, P TAT, 3x3 JP, 2x2 JP, 3X3 Mixte, Organisation CRC PACA (Masculin, Féminin, Jeunes, Vétéran et Jeu Provençal)	14000	14000	
Discipline			
Commission de discipline		4000	
CHARGES ET DEPENSES HAUT NIVEAU FORMATION ET ENCADREMENT			43000
Haut Niveau			
Centre Régional d'Entrainement et de Perfectionnement		25000	
Trophée des Pépites		8000	
Formations			
Arbitres	2500	2500	
Educateurs	5000	5000	
Dirigeants bénévoles	2500	2500	
CHARGES LIEES A L'EMPLOI			80000
Salaires et charges		80000	
TOTAL DES CHARGES			295000
TOTAL DES PRODUITS			295000
FFPJP Aide professionnalisation			14000
Animations + Ventes			15000
Cotisations annuelles des comités/Mut/CR/CRC			125000
Indemnités FFPJP			5000
Convention d'objectif avec la région			96000
Subvention ANS emploi			20000
Subvention ANS			20000